



Bien vous identifier pour bien vous soigner



Ici, on enregistre
votre identité INS
pour sécuriser votre prise en charge.



Et vous ? Connaissez-vous
votre identité INS ?

Pour le savoir, inscrivez ici vos identifiants
tels qu'ils sont enregistrés dans l'état civil :

Votre nom de naissance :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Le nom que vous utilisez :

Le prénom que vous utilisez :

Votre matricule INS :

Ces traits d'identité serviront à référencer
les données de santé relatives à votre prise
en charge sanitaire et médico-sociale, en
application du **Référentiel national
d'identitovigilance**.

Ils garantissent des échanges sécurisés
d'informations entre les professionnels de
santé qui vous accompagnent.

<https://www.identito-na.fr/>

Pour être bien identifié, pensez à vous munir d'un
titre d'identité pour chaque rendez-vous avec un
professionnel de santé.



Sources d'identité de confiance :
passport (tous pays),
carte nationale d'identité (zone Euro),
acte de naissance, livret de famille (enfant)
dispositif numérique d'identification agréé.

Tels qu'ils apparaissent sur vos actes d'état civil ou
votre titre d'identité

Dans l'ordre de l'état civil (le *premier prénom*, qui
peut être composé, peut être individualisé)

C'est celle inscrite sur votre pièce d'identité

Le nom effectivement porté dans la vie de tous les
jours (nom de naissance, nom d'usage...)

Le prénom effectivement porté dans la vie de tous
les jours (prénom de naissance, prénom usuel...)

Le matricule de l'**identifiant national de santé**
= votre numéro INSEE personnel (NIR)



Attention !
La carte Vitale n'est pas un document d'identité.
Le n° de sécurité sociale peut être différent du
matricule INS, notamment chez les mineurs.

En cas d'erreur, faites corriger rapidement vos
documents d'identité auprès de l'état civil de
votre commune.